

# Rapport annuel

—

2020



**POUVOIR JUDICIAIRE  
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Justice de paix de la Veveyse JPVEV**

---

# Introduction

---

## Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration de la Justice de paix de la Veveyse pour l'année 2020.

Châtel-St-Denis, le 18 janvier 2020

Juge de paix  
Sophie Germond

Greffière-cheffe  
Sophie Terreaux

---

# Rapport sur l'activité 2020

## 1.1 Justice de paix de la Veveyse

### 1.1.1 Composition et locaux

#### 1.1.1.1 Composition de la Justice de paix (Juges, y compris les juges-asseesseurs)

---

##### Juges professionnels (au 31.12.2020)

Nom/prénom	Fonction	EPT
Germond Sophie	Juge de paix	0.75
<b>Total équivalents plein-temps EPT</b>		<b>0.75</b>

---

##### Juges-asseesseurs à titre accessoire (au 31.12.2020)

Nom/prénom	Nom/prénom
Chaperon Anne-Lise	Mesot Roland
Cottet Simon	Paillard Nicole
Ducrot Charles	Pollet Yves
Fluri Ruchet Isabelle	Vial Jean-Daniel
Genoud Marie-Claude	Werro Maryline
Maillard Séverine	

Pour notre autorité, il est essentiel de pouvoir compter sur des personnes ayant des disponibilités et une certaine flexibilité, surtout en période de contrôle des comptes. Leurs formations et qualifications répondent aux critères de pluridisciplinarité exigés par la loi.

#### 1.1.1.2 Composition du Greffe et du secrétariat

---

Équivalents plein temps au 31.12.2020	EPT
Total EPT des collaborateurs <b>avec formation juridique</b>	1
Total EPT des collaborateurs <b>sans formation juridique</b>	0.8

##### Le greffe

Il se compose d'une greffière et d'une greffière-chef, qui travaillent à temps partiel. Le 30 septembre 2020, promue au poste de Première greffière à la Justice de paix du district de Morges, Marine Delaloye a quitté sa fonction de greffière à 50%. Nous lui adressons toutes nos félicitations. Suite à son départ, la greffière-chef, Sophie Terreaux, a augmenté son taux d'activité à 60%. Une nouvelle greffière, Amélie Perroud, anciennement employée à la Justice de paix de la Sarine, a été nommée à 40%. Son entrée en fonction a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2020, en raison de la fin de son congé maternité. Nos souhaits de bienvenue l'accompagnent. Dans l'intervalle, c'est Gabriel Serex, ancien greffier-stagiaire auprès de notre Autorité, qui a occupé le poste de greffier jusqu'au 30 novembre 2020. Nous le remercions très chaleureusement pour son aide. En plus des greffiers, la Justice de paix emploie également un greffier

---

stagiaire à 100%, poste qui se renouvelle chaque six mois et qui est toujours indispensable à la bonne marche des affaires de notre Autorité.

### Le secrétariat

Après quatre ans, Stéphanie Camba, collaboratrice administrative à 60% a quitté notre Justice de paix pour un poste lui garantissant un plus grand taux d'activité. Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Elisa Gremaud a été promue au poste de collaboratrice administrative, ayant réussi avec brio son diplôme de secrétaire juridique, poste qu'elle occupe désormais à 50%. Le 1<sup>er</sup> juin 2020, Monique Progin, a été engagée comme collaboratrice administrative pour le domaine des successions. Nous leur adressons toutes nos félicitations.

### 1.1.1.3 Locaux

Plutôt spacieux et adéquats, nos locaux ont pour seuls inconvénients :

La salle d'audience : qui ne permet pas le respect des mesures de distance prescrites par l'OFSP dans le cadre des séances plénières (max. 6 personnes). En conséquence, la Justice de paix dispose temporairement des locaux du Tribunal civil de la Veveyse, à raison d'un demi-jour par semaine, pour dites séances. Nous remercions M. le Président Pascal L'Homme et son équipe pour la mise à disposition de leur salle ainsi que pour leur précieuse collaboration.

L'accessibilité au Château : L'accès y est difficile, tant à pied qu'en voiture. Cette situation, ajoutée au fait que le nombre de places de parc est largement insuffisant, complique l'accès pour les personnes souffrant d'un handicap et qui doivent se rendre à la Justice de paix. Le problème du parcage se pose aussi pour le personnel et pour les personnes n'ayant aucun problème de mobilité. Un projet de parking est actuellement à l'étude auprès des services concernés.

### 1.1.2 Activité juridictionnelle (charge de travail globale, rapports avec les autorités et les avocats etc.)

Cette année a été marquée par la situation exceptionnelle liée au Covid-19, ce qui a nécessité quelques adaptations de la part du personnel. Dès le 17 mars jusqu'au 11 mai, la Juge de paix ainsi que les greffières ont effectué du télétravail. Une directive a été établie par nos soins concernant l'organisation générale (notification et signature des décisions, traitement du courrier à distance, report des séances non-urgentes etc.). Etant donné la fermeture temporaire des guichets, une plus large répondeur téléphonique a été mise en place, tout en alternant les jours de présence des collaboratrices administratives dans les locaux, afin de limiter au maximum les contacts. Depuis de longue date, l'ensemble des pièces du dossier sont numérisées dans notre programme informatique. Ainsi, tous les collaborateurs en télétravail ont pu se mettre rapidement à leurs tâches respectives. A ce moment-là, une baisse dans le flux des affaires courantes a été constatée, ce qui a permis à notre Autorité de mettre à jour le rôle du greffe, de pré-rédiger certaines décisions qui n'appelaient pas de contestations particulières ainsi que de démarrer, pour certains dossiers, la procédure de transformation des mesures de curatelle de portée générale. En outre, de nouveaux formulaires concernant le processus de contrôle des comptes ainsi que la fixation de la rémunération ont été établis à l'attention des curateurs. En 2020, la Justice de paix a enregistré 521 nouveaux dossiers contre 461 dossiers liquidés durant l'année. Au 31 décembre 2020, le nombre d'affaires pendantes s'élève à 564, étant précisé qu'en raison de la situation sanitaire, nous observons une diminution du nombre de dossiers de protection, tant du côté des adultes (- 9%) que des enfants (-11%), contrairement au domaine des successions où nous enregistrons une légère augmentation du nombre de décès de 4%.

### 1.1.3 Formation

A titre de perfectionnement professionnel, la Juge de paix ainsi que les collaborateurs du greffe ont participé aux formations suivantes, *Droit de visite et violence au sein du couple ; Journée d'étude en matière de droit de la protection de l'enfant et de l'adulte et Prévenir les risques et gérer la violence 2020.*